

TIRAGE AU SORT DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION CLIENT DE PRIMARK CONDITIONS GÉNÉRALES (FRANCE)

Une fois que vous aurez choisi de participer au tirage au sort de l'enquête de satisfaction de Primark (la « **Promotion** »), vous aurez la possibilité de confirmer que vous avez lu ces conditions générales d'utilisation et que vous les acceptez.

Promoteur

1. Le promoteur est Primark Limited, dont le siège social est situé à Arthur Ryan House, 22-24 Parnell Street, Dublin 1, Irlande. Toute référence à « Primark » dans les présentes Conditions générales vise Primark Limited et ses filiales dans le monde.

Comment participer

2. Pour bénéficier de la promotion, les participants doivent avoir répondu au questionnaire de satisfaction client en ayant fourni le code figurant sur leur ticket de caisse à la suite d'un achat effectué dans un magasin Primark. Suite à cet achat, il n'y a plus aucune obligation d'achat. Chaque code ne peut être utilisé qu'une seule fois. Après avoir participé à l'enquête, le client doit accepter de participer à la Promotion.
3. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
4. La participation à la Promotion requiert une connexion Internet.
5. La Promotion n'est pas ouverte aux filiales de Primark, aux collaborateurs de Primark ou à leur famille, leurs agents, ou toute autre personne ayant un rapport avec la Promotion.
6. La Promotion est ouverte aux participants basés aux États-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Irlande, en Espagne, en France, en Allemagne, en Autriche, en Slovaquie et en République tchèque (la « région de Primark »).
7. Les participations collectives ne sont pas autorisées. Les participations incomplètes, illisibles, adressées au mauvais destinataire ou tardives ne seront pas acceptées.

Période promotionnelle

8. La Promotion a lieu une fois par mois calendaire, i.e. il y aura un tirage au sort en janvier, en février, en mars, etc., jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par Primark.
9. Pour être pris en compte dans le tirage au sort d'un mois calendaire donné, les participants doivent avoir envoyé leur enquête de satisfaction ainsi que leur consentement à participer à la Promotion avant 23h59 le dernier jour du mois en question. Les participations envoyées après cette date seront prises en compte pour le tirage au sort du mois suivant. Les inscriptions doivent être soumises dans les deux mois suivant le ticket de caisse. Chaque participation ne sera prise en compte que pour un tirage au sort.

Prix

10. Chaque mois, Primark offre aux participants la possibilité de remporter une carte cadeau Primark d'une valeur de 100 € (si le participant est situé en France, aux Pays-Bas, en République d'Irlande, en Espagne, en Allemagne, en Autriche ou en Slovaquie) / 100 GBP (si le participant est situé en Grande-Bretagne) / 2 500 CZK (si le participant est situé en République tchèque) / 100 USD (si le participant est situé aux États-Unis) / 36 000 HUF (si le participant est situé en Hongrie).
11. Tous les prix sont non remboursables, non transférables et non échangeables. Ils ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

12. Les Conditions générales d'utilisation des cartes cadeaux de Primark s'appliquent à l'utilisation des prix : <https://www.primarkgiftcards.com>

Sélection et notification des gagnants

13. Un(e) gagnant(e) sera sélectionné(e) au hasard dans la région de Primark durant la première quinzaine de chaque mois calendaire par Medallia Inc., le prestataire de service de Primark.

14. Primark contactera le/la gagnant(e) par e-mail le jour du tirage au sort. Primark tentera de contacter le/la gagnant(e) deux fois par voie électronique. Si un(e) gagnant(e) décline un prix ou ne répond pas sous 14 jours, il/elle renoncera à son prix, à la discrétion raisonnable de Primark.

15. Si un prix n'était pas réclamé par le premier gagnant, Primark sélectionnera un nouveau gagnant parmi le même groupe de participants, et le processus décrit ci-dessus concernant la notification du gagnant et l'acceptation du gain s'appliquera de nouveau. Si aucun des deux participants ne réclame son prix au cours de ce mois calendaire, aucun gagnant ne sera sélectionné pendant ce mois calendaire, et Primark lancera la Promotion du mois calendaire suivant et aucun prix ne sera remis pour le mois en cours.

16. Le prix sera envoyé au gagnant par voie électronique dans les 24 heures suivant son acceptation.

Autres conditions

17. Primark se réserve le droit d'écarter et de disqualifier toute participation inappropriée ou offensante pour laquelle Primark pourrait raisonnablement penser qu'il s'agit d'une tentative de manipuler ou de fausser le bon déroulement de la Promotion.

18. En cas de situation imprévisible et exceptionnelle ou de circonstances exceptionnelles échappant à son contrôle raisonnable, Primark se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, de façon provisoire ou permanente, cette Promotion, et d'en notifier dûment les participants.

19. Les participants acceptent de se soumettre aux décisions raisonnables de Primark portant sur tous les sujets en lien avec la Promotion, qui seront définitives.

20. Sauf en cas de négligence de la part de Primark, Primark ne saurait être tenue responsable en cas de panne de réseau, de matériel ou de logiciel informatique de toute sorte, et n'est pas responsable en cas de participation perdue, tardive ou adressée à la mauvaise personne.

21. Rien, dans ces conditions générales, n'exclut la responsabilité de Primark en cas de décès ou de blessure causé(e) par sa négligence ou en cas de fraude, ou toute autre responsabilité que Primark ne saurait exclure par voie légale. Sous réserve de ce qui précède, et dans l'hypothèse d'une négligence de Primark ou de ses salariés, Primark et ses filiales ne sauraient être tenues pour responsables en cas de perte financière ou de dommage causé en lien avec la Promotion, l'acceptation ou l'utilisation d'un gain, notamment la perte subie en conséquence d'un retard et/ou d'un défaut d'exécution des obligations à l'égard du gagnant ou de tout autre participant, qui serait causée par:

- a. des problèmes techniques de toute nature, susceptibles de limiter ou d'empêcher la participation d'un individu à la Promotion ;
- b. la perte ou le dommage découlant de ou en lien avec l'attribution ou la jouissance d'un gain ; ou
- c. tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Primark et pouvant occasionner l'interruption ou l'altération ou donner lieu à la perte de, ou à des dommages au gagnant ou au prix.

22. Si l'une quelconque de ces conditions venait à être invalidée ou considérée inexécutable par un tribunal ou un régulateur, les autres provisions resteraient valables.

23. Les informations personnelles fournies au cours de la Promotion ne seront traitées que de la façon décrite dans la Déclaration de confidentialité de l'enquête de satisfaction client Tell Primark située sur <https://www.raconteprimark.fr>

24. Ces conditions générales d'utilisation sont régies et interprétées par le droit français et les parties conviennent que tout litige ou toute action découlant de ou en lien avec ces conditions générales sera soumis(e) à la juridiction exclusive des tribunaux français.